N° 6

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 26 novembre, à 9 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune de POMMIERS dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GOURINAT Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents: 10

Nombre de conseillers votants: 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 novembre 2022.

Sont présents :

Mmes BAUDAT Isabelle, CHAMBLANC Anick, MINEAU Bernadette. MM. BUREAUD Jean-Jacques, DEFAIT Dominique, DUMONT Pierre, GABILLAUD Jean-Claude, GOURINAT Alain, TISSIER Dominique, WATRINET Laurent.

Absente: Mme MERLIN Marie.

Secrétaire de séance : Mme MINEAU Bernadette désignée à l'unanimité.

Le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2022 n'apporte aucun commentaire et est adopté à l'unanimité.

Tarifs communaux inchangés, sauf concernant l'assainissement, le prix du m3 d'eaux usées passe à 1.80 €.

Un forfait de 30 € s'appliquera à l'ensemble des maisons raccordées, non perçu si le montant facturé est supérieur au forfait.

Maisons fleuries. 16 inscrits.

1^{er} prix : 75 € / 2^e prix : 35 €

Taxes foncières inchangées.

Sur les propriétés bâties : 16.00 % ;
Sur les propriétés non bâties : 41.57 %.

Décision modificative, budget assainissement, voté à l'unanimité, transfert de 500.00 € du compte 678 vers le compte 6817.

Rapport de la CLECT (Commission Locale des Charges Transférées), adopté à l'unanimité.

Motion du Comité de Défense de la gare d'Argenton réaffirmant la nécessité d'investissements significatifs sur la ligne POLT et d'augmenter les dessertes de la gare, adopté à l'unanimité.

Motion de l'Association des Maires de France (AMF). Nos communes et intercommunalités doivent faire face à une situation sans précèdent due à l'inflation, à la réduction des moyens depuis 2017 avec par exemple le gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et à la suppression de ressources prévu dans la programmation de loi de finance etc. L'AMF propose d'indexer la DGF sur l'inflation, de maintenir l'indicateur des bases fiscales sur l'indice des prix, etc. Motion adoptée à l'unanimité.

Convention SDEI d'adhésion au Service de Conseil en Energie Partagée permettant avec l'appui de l'ADEME une expertise énergétique maîtrisée afin d'agir sur le patrimoine de la commune. La cotisation est de 0.94 € par habitant. Adopté à l'unanimité.

La Communauté de Communes (CDC) réalise un appel d'offre groupé concernant les travaux de voirie sur 18 mois, 2023-2024 afin d'obtenir des meilleurs prix et ce sous forme de bons de commande. La commune participera à cet appel d'offre. Voté à l'unanimité.

Régime Indemnitaire de la Fonction Publique (RIFSSEEP). Validation unanime pour une revalorisation de 5% de la prime annuelle des agents communaux.

Agent recenseur (Charlène CHAINEAU). Les modalités de rémunération seront présentées par le responsable de l'INSEE lors d'un RDV fin novembre.

Offre concernant la protection sociale complémentaire santé et prévoyance proposée par le Centre de Gestion pour les agents des collectivités. Une demande d'information complémentaire sera demandée auprès du CDG et une décision sera prise lors du prochain conseil.

Visite de l'église un dimanche. 35 € ont été offerts par les visiteurs, réservés à la paroisse.

Balayeuse. Le conseil a débattu sur l'opportunité pour la commune de se doter d'une balayeuse avec bac adaptable derrière un tracteur. Un devis et un modèle ont été présentés par D. TISSIER. Le coût estimé est de 10700.00 € TTC. Pour pouvoir bénéficier d'une subvention, l'achat est reporté fin 2023. Le conseil valide à l'unanimité le principe d'achat.

Autorisation donnée au maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts ou budgétés de l'exercice précédent avant le vote du budget 2023.

Divers.

- Le conseil valide le principe d'avancer la date du repas des aînés l'an prochain.

- **Multi-services.** Nous sommes dans l'attente en retour de l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie.
- > Distribution des sacs poubelles le 9 décembre 2022, salle des associations de 15 heures à 18 heures.

Respect: Il est anormal de trouver de plus en plus de mégots jetés au sol ou dans les caniveaux. 1 mégot pollue 500 litres d'eau! Chaque fumeur doit faire preuve de civisme. Pensez à la planète et à l'eau qui est un bien commun très précieux.

- Fermeture de l'agence postale et du secrétariat de la mairie : le 8, le 23 et 24 décembre 2022, puis du 30 décembre au 5 janvier 2023 inclus.
- Le samedi 7 janvier 2023 : Vœux du Maire à 18 heures 30. Remise des récompenses des maisons fleuries. Remise des bons cadeaux aux enfants de moins de 12 ans.
- Recencement: Charlène CHAIGNEAU passera dans chaque foyer à compter du 19 janvier jusqu'au 18 février, elle sera munie d'une carte officielle, réservez- lui le meilleur accueil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 30. Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

La Secrétaire,

Les Conseillers,